



Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies

Permanent Mission of the Principality of Monaco to the United Nations

866 U.N. Plaza, Suite 520 | New York, NY 10017 | Tel : (212) 832-0721 | Fax : (212) 832-5358

TROISIEME COMMISSION

74^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies

New York

Point 66 : Promotion et protection des droits de l'enfant

Intervention de

Mme Alyson Calem-Sangiorgio

Troisième Secrétaire

Monsieur le Président,

Alors que nous fêtons cette année les 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, encore trop d'enfants sont privés de leurs droits.

En 2018, 264 millions d'enfants travaillaient, 121 millions n'allaient pas à l'école, 120 millions d'enfants vivaient dans la rue, 9 millions d'enfants mourraient de faim avant l'âge de 5 ans et un milliard d'entre eux n'avait pas accès à l'eau potable.

Monsieur le Président,

La Principauté de Monaco s'est toujours attachée à faire des droits de l'enfant une priorité, au niveau national comme international.

A ce titre, la Coopération monégasque apporte un soutien particulier aux enfants vulnérables, dans un contexte dégradé où les migrations forcées ne cessent d'augmenter.

Avec les autorités nationales et les sociétés civiles (notamment africaines et européennes), Monaco vient en aide à 130 000 enfants chaque année par un appui social, médical, psychologique, et scolaire.

A travers des programmes en Afrique, la Principauté apporte un appui aux enfants sans soutien familial ou orphelins, ainsi qu'aux enfants talibés ou victimes de traite.

La Coopération internationale monégasque assiste également les enfants réfugiés, et les enfants de minorités discriminées au Moyen Orient.

En Afrique de l'Ouest, la Principauté apporte un soutien aux mineurs incarcérés et en conflit avec la loi.

Avec l'aide de partenaires tels que ONUDC, SamuSocial International, ou l'AMREF, et une cinquantaine d'ONG monégasques, la Coopération monégasque épaulé un réseau d'associations locales de prise en charge de l'enfance vulnérable dans 6 pays.

Enfin, parmi les programmes phares de la Principauté, l'appui aux enfants marginalisés pour des raisons de santé : ceux porteurs du VIH-Sida, de la drépanocytose, ou en situation de handicap, est une priorité absolue.

Monsieur le Président,

En droit interne, une avancée significative a eu lieu cette année. Le Conseil National a modernisé le droit à l'adoption à Monaco, avec un texte construit autour de « l'intérêt de l'enfant ». Tout en insistant sur « l'importance du consentement libre et éclairé » et de « l'adéquation entre l'adoption et la vie de famille », le nouveau projet de loi marque une avancée importante et consacre également, le droit d'accès à ses origines.

Monsieur le Président,

La Journée Internationale des Droits de l'Enfant est célébrée à Monaco en novembre de chaque année.

Elle vise à sensibiliser les élèves des établissements scolaires de la Principauté à la situation des enfants du monde dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés, et à récolter des fonds qui sont reversés aux associations monégasques partenaires, afin de les aider à mener à bien leurs missions d'aide et de solidarité.

Cette année, pour les 30 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports organise une conférence-débat pour le grand public ainsi que des ateliers de sensibilisation aux Droits de l'Enfant. Ces derniers seront menés dans les écoles par 11 Présidents d'associations humanitaires monégasques.

Monsieur le Président,

Avec un accès précoce aux technologies de l'information, les enfants sont confrontés de plus en plus jeunes au monde qui les entoure et ils sont conscients des menaces qui nous guettent. La nouvelle génération a prouvé à mainte reprise qu'elle est prête à agir pour se faire entendre.

Le changement climatique s'intensifie et il en va de même pour leurs efforts.

La Conférence de la société civile, qui s'est tenue au mois d'août à Salt Lake City, et à laquelle 2 jeunes de Monaco, lauréats du Prix Prince Albert II pour le développement post-conflit ont participé, est un bon exemple puisqu'elle a réuni plus de 3000 jeunes. Ceux-ci ont présidé la quasi-totalité des groupes de travail et élaboré un document final distinct, le Pacte pour le climat des jeunes de Salt Lake City, qui a été adopté lors de la dernière journée.

La grève pour le climat qui a eu lieu à travers le monde le 20 septembre, en marge du Sommet action climat et a réuni 4 millions de jeunes témoigne également de l'activisme de ces derniers.

Que les enfants puissent faire entendre leur voix, que l'on tienne pleinement compte de leurs opinions et agisse en conséquence pour leur offrir un meilleur avenir, tel est notre devoir, et leur droit.